

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE
D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 septembre à 17h30 ont été convoqués en date du 11 septembre 2019 en séance ordinaire à Soppe-le-Haut, les membres du bureau de l'Association d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, sous la Présidence de Franck DUDT.

Sont présents

M. Franck DUDT, Président, M. Philippe PINGENAT, Vice-Président, M. Benoît SITTER secrétaire
M. Claude BUESSLER titulaire, M. Etienne WALZER titulaire, Mme Isabelle CÔTE suppléant, M.
Bernard EGLY suppléant.

Absents excusés

Mme Germaine VILMIN, titulaire qui donne procuration de vote à Mme Isabelle CÔTE suppléant,
M. Jean-Claude WETZEL titulaire, M. Christophe GRUND suppléant.

Membres consultatifs présents

M. Eric BRAILLON Trésorier de Masevaux.

Membres consultatifs excusés

Madame Fabienne ORLANDI Conseillère Départementale
Mme Mireille HURST du Conseil Départemental du Haut-Rhin
Monsieur Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin
M. Cédric NODIN ONF
Monsieur Michel VILLING, DDT.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et les remercie de leur participation.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 février 2019
2. Travaux
3. Budget - décision modificative
4. Divers.

Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11/02/2019

Une copie de ce document a été adressée à chacun des membres. Après lecture, aucune remarque n'est formulée ; il est voté à l'unanimité des membres présents.

2. TRAVAUX

M. le Président rend compte des travaux réalisés pour l'aménagement des chemins dans les différents secteurs de la commune. Les membres du bureau confirment la bonne réalisation de cette opération. La société COLAS a présenté une facture d'un montant de 11 025.12 € HT ; 132230.14 € TTC. M. le Président tient à remercier MM. Philippe PINGENAT, Etienne WALZER ainsi que toutes les personnes impliquées dans le déroulement du chantier.

3. BUDGET – DECISION MODIFICATIVE

Après avoir fait le point sur les travaux réalisés, l'assemblée délibère et décide à l'unanimité que les dépenses liées à la pose de ballast sur les chemins ont été réalisés en complément aux travaux d'aménagement foncier et valident ainsi ce programme d'investissement.

- **DECISION MODIFICATIVE N°1/2019**

M. le Président propose à l'assemblée la décision modificative suivante à savoir :

TRANSFERT DE CREDITS :

INVESTISSEMENT

CHAPITRE 020 – 424.23 €

CHAPITRE 23 ARTICLE 231 + 424.23 €

DECISION MODIFICATIVE :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 67 ARTICLE 678 - 485.91 €

CHAPITRE 023 + 485.91 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 021 + 485.91 €

DEPENSES INVESTISSEMENT

CHAPITRE 23 ARTICLE 231 + 485.91 €

Ces écritures budgétaires seront réalisées sur l'exercice 2019

Les membres du bureau approuvent à l'unanimité cette décision.

VOTE DE CREDITS : ADMISSION EN NON VALEUR

M. le Président donne la parole à M. Eric BRAILLON Trésorier qui fait part à l'assemblée de la situation au 18 septembre 2019 suite aux dernières relances sur les impayés de cotisations.

Après exposé et énumération des personnes concernées, les membres du bureau délibèrent et demandent l'admission en non valeur de produits irrécouvrables pour un total de 27.55 €

Ainsi, l'assemblée délibère et décide :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

ARTICLE 022 - 100 €

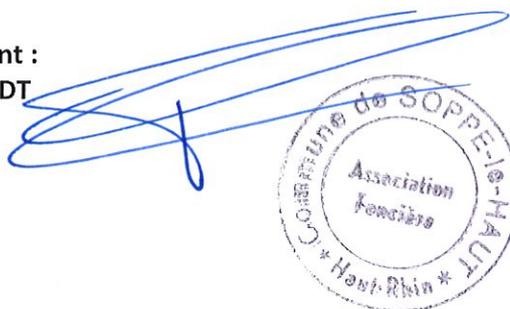
CHAPITRE 65 ARTICLE 6541 : + 100 €

Ces écritures budgétaires seront réalisées sur l'exercice 2019.

4. DIVERS

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h15mn.

Le Président :
Franck DUDT



Secrétariat : 25 Grand'Rue SOPPE-LE-HAUT
68780 LE HAUT SOULTZBACH
Tel: 03.89.82.52.10